

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : PROJET DE DÉCLASSEMENT ET D'ALIÉNATION PARTIELS DE LA VOIE COMMUNALE N° 5 DITE « CHEMIN DE SURY »

Par arrêté n° 11-2020, en date du 15 janvier 2020, le Maire de WARCQ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement et d'aliénation partiels de la voie communale n° 5 dite « Chemin de Sury », et a désigné M. Jean-Louis MARCEAU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie de Warcq du 11 au 25 février 2020 inclus, pendant une durée de 15 jours consécutifs.

Pendant ce délai, les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés en Mairie de Warcq, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête :

- * Au siège de l'enquête, en Mairie de Warcq, aux heures d'ouverture au public (du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) et durant les permanences du commissaire enquêteur ;
- * Sur le site internet de la ville de Warcq : <http://www.mairie-warcq.com>

Chaque personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions et contre-propositions avant la clôture de celle-ci (mardi 25 février à 16h00) :

- * Par écrit sur le registre d'enquête déposé en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public ou durant les permanences du commissaire enquêteur ;
- * Verbalement au commissaire enquêteur pendant ses permanences : le mardi 11 février 2020 de 10h00 à 11h00 et le mardi 25 février 2020 de 15h00 à 16h00 ;
- * Par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : Mairie de Warcq - 3 Place de la Mairie - 08000 WARCQ ;
- * Par voie de messagerie électronique à l'adresse suivante : warcq@orange.fr

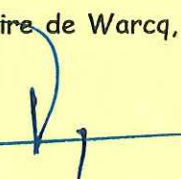

Les informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès du Secrétariat de la mairie de Warcq au 03.24.56.01.62 ou par courriel à l'adresse : warcq@orange.fr

À l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le mardi 25 février 2020 à 16h00, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête accompagnés de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en mairie de Warcq pendant un an, à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête, accompagné des conclusions du commissaire enquêteur, sera ensuite soumis au Conseil Municipal pour décision de déclassement et d'aliénation.

Fait à Warcq, le 15 janvier 2020

Le Maire de Warcq,


Bernard PIERQUIN.